

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**Le Conseil Municipal se réunira à la
LA MAIRIE
DE LAGARDE-MARC-LA-TOUR :**

**Le 26 janvier 2023
à 19 HEURES 30**

En session ORDINAIRE

ORDRE DU JOUR :

Ordre du jour :

- ✓ Autorisation d'engager les dépenses d'investissement
- ✓ Création d'un poste d'adjoint d'animation à 17h30
- ✓ Programme numérique 2023. Achat d'un vidéo projecteur interactif (VPI)
- ✓ Tableau de classement des voies communales
- ✓ Choix d'un architecte pour l'atelier boulangerie
- ✓ Vente de concessions
- ✓ Adoption du RPQS (rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau) 2021 effectué par le Syndicat des deux Vallées.
- ✓ Centre d'Incendie et de Secours d'Argentat sur Dordogne (Avenant)
- ✓ Modification statutaire de la Communauté d'agglomération
- ✓ Questions diverses